

LES CAHIERS
D'ALLHtS
N° 2

NICCOLÒ MACHIAVELLI

*DISCURSUS
FLORENTINARUM RERUM*
ET AUTRES TEXTES POLITIQUES

Traduction, introduction et notes
de Jean-Claude Zancarini

Texte italien établi par
Jean-Jacques Marchand

LES CAHIERS D'ALLHIS

N° 2

DISCURSUS FLORENTINARUM RERUM ET AUTRES TEXTES POLITIQUES

NICCOLÒ MACHIAVELLI

Dans ces trois textes, écrits de 1520 à 1522, Machiavel tente de convaincre les Médicis de remettre en fonction le Grand Conseil, institution emblématique de la Florence républicaine de 1494 à 1512, alors même qu'ils l'avaient aboli à leur retour en 1512. Derrière ce pari machiavélien, il y a une position éthique que n'a jamais abandonnée le Secrétaire florentin : *non si abbandonare mai*, ne jamais abandonner, ne jamais renoncer, car c'est là le seul moyen de faire front à la « fortune » adverse.

Jean-Claude Zancarini et Jean-Jacques Marchand sont professeurs émérites en études italiennes à l'ENS de Lyon et à l'université de Lausanne.

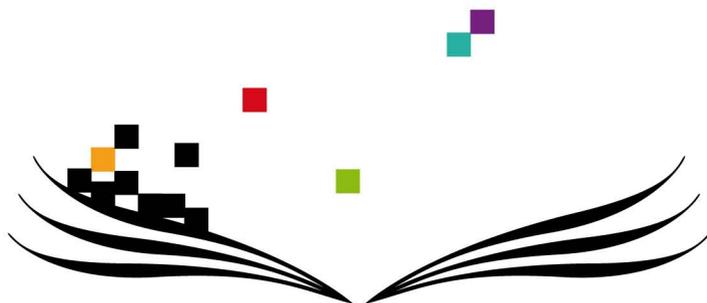
Ils sont tous deux des spécialistes de Machiavel.



Bouquineo.fr

Editions
Chemins de tr@verse

sur



Bouquineo.fr

Toute diffusion ou reproduction de tout ou partie de cet ouvrage, quel qu'en soit le mode, viole les lois relatives aux droits d'auteur et expose le contrevenant à des poursuites judiciaires.

Éditions Chemins de tr@verse,
Neuille sur Saone, 2015

Isbn numérique : 978.2.313.00529.3

Dépôt légal : avril 2015
Première édition : avril 2015
Imprimé par L.E.N à Puteaux

Composition de couverture : François Radas

Chemins de tr@verse - 4 avenue Burdeau
69250 Neuville-sur-Saône

Les Cahiers d'ALLHiS

Collection dirigée par Sylvain Trousselard



allhis
approches littéraires, linguistiques et historiques des sources



Préface de l'éditeur

Les trois textes que nous présentons, en version bilingue – le *Discursus florentinarum rerum*, adressé au pape Léon X et écrit entre novembre 1520 et janvier 1521, le fragment de lettre au Cardinal Jules de Médicis, le futur pape Clément VII, et la *Minuta di provvisione*, brouillon d'une loi sur le gouvernement de Florence rédigée en avril 1522 – font connaître un Machiavel qui surprendra les lecteurs du *Prince* et des *Discours*. Son objectif ici est de convaincre les Médicis de remettre en fonction le Grand Conseil, institution emblématique de la Florence républicaine de 1494 à 1512, alors même qu'ils l'avaient aboli à leur retour en 1512.

On voit ainsi à l'œuvre un « pari machiavélien », appuyé sur une constante de sa position éthique, position qu'exprime une formule qui est presque une devise, *non si abbandonare mai*, ne jamais abandonner, ne jamais renoncer, car c'est là le seul moyen de faire front à la « fortune » adverse.

Niccolò MACHIAVELLI

DISCURSUS FLORENTINARUM RERUM
ET AUTRES TEXTES POLITIQUES

Texte italien établi par
Jean-Jacques MARCHAND

Traduction, introduction et notes
de Jean-Claude ZANCARINI

ÉDITIONS CHEMINS DE TR@VERSE

Copyright pour le texte italien : Jean-Jacques Marchand.
Copyright pour la traduction, l'introduction et les notes :
Jean-Claude Zancarini.

Remerciements

Le point de départ de cette édition fut un atelier du master TLEC (Traduction littéraire et édition critique) de l'Université Lumière-Lyon 2, tenu en 2013-2014. Avec les étudiantes de l'atelier, Vittoria Cavazzoni, Julie Dorille, Eva Francescutto, Marianna Gennari, Isabelle Massol et Bettina Stefani, nous avons alors établi une première version de la traduction française du *Discursus florentinarum rerum*. Puis Sylvain Trousselard m'a proposé de le publier avec d'autres textes (le *Ricordo* et la *Minuta* de 1522, inédits en français). J'ai eu la faiblesse de ne pas refuser !

Jean-Jacques Marchand a non seulement accepté que le texte qu'il avait établi soit utilisé ici, mais il a répondu avec sa générosité habituelle à mes sollicitations. Jean-Louis Fournel, Romain Descendre et Elise Leclerc ont « évidemment » été présents à mes côtés pour m'aider à élucider certains aspects de ces textes.

INTRODUCTION

On n'est pas habitué au Machiavel que l'on va découvrir en lisant les trois textes que nous présentons, en italien et en traduction française. Ecrits de fin 1520 au printemps 1522, le *Discursus*, le fragment de lettre au Cardinal Jules de Médicis (futur pape Clément VII) et le brouillon d'une loi sur le gouvernement de Florence rédigé en 1522 font apparaître un Machiavel qui tente de convaincre les Médicis de préserver la République florentine et en particulier le Grand Conseil, institution emblématique de la Florence républicaine de 1498 à 1512 que les Médicis s'étaient empressés de supprimer à leur retour en 1512 ; et pour emporter l'adhésion de ses interlocuteurs, Machiavel s'intéresse de très près au fonctionnement institutionnel de Florence et invente des mécanismes qui permettent à la fois de rassurer les Médicis tout en préservant ce qui est pour lui l'essentiel, une forme républicaine de gouvernement, dans laquelle le Grand Conseil demeure comme pièce importante du dispositif. Il y a là ce que nous nommerons un « pari machiavélien », appuyé sur une constante de sa position éthique, position qu'exprime une formule qui est presque une devise, « non si abbandonare mai », ne jamais abandonner, ne jamais renoncer, maintenir le principe espérance, seul moyen de faire front à la *fortuna* adverse.

Avant de revenir en détail sur les propositions de Machiavel et sur ses « négociations » avec les Médicis mais aussi avec d'autres acteurs politiques de ce moment particulier de l'histoire florentine, il nous faut revenir sur les données historiques qui sont l'arrière-plan des débats des années 1519-

1522 (la fuite des Médicis en 1494, la mise en place de la République du Grand conseil, d'abord savonarolienne jusqu'en 1498 puis sodérinienne de 1502 à 1512) enfin présenter un peu plus précisément la conjoncture historique qui s'ouvre avec la mort le 4 mai 1519 de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, dit « le jeune » et se termine en 1522 du fait de la conjuration tentée par de jeunes patriciens républicains : c'est dans cette brève période que les textes que nous présentons ici prennent sens.

GRAND ANGLE : FLORENCE DE 1494 A 1527

La naissance du Grand Conseil :

Florence, novembre-décembre 1494

Il faut, avant de présenter à grands traits l'histoire de Florence de 1494 à 1527, insister sur un point important : l'arrivée des troupes dirigées par le roi de France Charles VIII, à l'automne 1494, détermine une coupure historique fondamentale pour l'Italie. Nous n'évoquons ici que ses effets pour Florence, mais il faut avoir en tête que les guerres d'Italie qui commencent à ce moment bouleversent l'ensemble de la situation italienne pour les décennies suivantes¹. Devant l'avancée rapide des troupes françaises, Pierre de Médicis, sans prévenir la *Signoria*, se rend auprès de Charles VIII le 30 octobre 1494 et cède à toutes les requêtes françaises : il livre les bourgs fortifiés de Sarzana, Sarzanello et Pietrasanta, clés du territoire florentin, les forteresses de Pise et le port de Livourne. Même si le roi de France s'engage à les rendre après avoir conquis Naples, ces concessions signifient que les Florentins remettent « leur estat et leur force » aux Français (ce sont les termes qu'utilise, dans ses *Mémoires*, Philippe de

¹ Voir Jean-Louis FOURNEL et Jean-Claude ZANCARINI, *Les Guerres d'Italie*, Paris, Gallimard, « Découvertes », 2003.

Commynes, un des seigneurs français qui accompagnaient le roi de France). De plus, à l'occasion du passage des troupes françaises, la ville de Pise, sujette de Florence depuis 1406, se révolte contre les Florentins (elle ne sera reprise par les Florentins qu'en 1509). Ces nouvelles, quand elles sont apprises à Florence, provoquent la colère : quand le 9 novembre, Pierre de Médicis, de retour dans la ville veut pénétrer dans le palais de la Seigneurie, il s'en voit interdire l'entrée par une émeute populaire, menée au cri de *popolo e libertà*. Pierre de Médicis cède à l'émeute et quitte la ville dans laquelle il ne reviendra jamais (il meurt en exil en 1503).

Dès lors se pose la question du *reggimento e governo* de Florence (c'est-à-dire de la façon de la régir et de la gouverner, de lui donner une forme de gouvernement) et celle de sa *renovatio* éventuelle. Pour bonne part des grandes familles florentines qui avaient été mises à l'écart du pouvoir par la prédominance des Médicis, il s'agit au fond de fermer une parenthèse et de revenir au gouvernement oligarchique qui avait été en vigueur de 1393 à 1434. C'est dans ce sens que vont les premières décisions politiques qui sont prises, le 2 décembre 1494. La *Signoria* (la Seigneurie, organe exécutif élu pour deux mois, formé de huit prieurs et d'un gonfalonier de justice) convoque un *parlamento*, assemblée de tout le peuple de Florence sur la place du palais de la Seigneurie et fait adopter une série de mesures entérinant la fin du pouvoir des Médicis¹. Le *parlamento* supprime les institutions médicéennes

¹ Le chroniqueur contemporain Luca Landucci décrit et analyse ce moment : « E a dì 2 di dicembre 1494, martedì, si fece Parlamento in Piazza de' Signori, circa a ore 22, e venne in piazza tutti e' gonfalonni, che ognuno aveva dietro tutti e' sua cittadini senza arme. Solo fu ordinato armati assai alle bocche di piazza; e lessesi molte cose e statuti che furono parecchi fogli scritti. E prima fu dimandato al popolo se in piazza era e' due terzi de' cittadini. Fu risposto da' circostanti che sì. Allora si cominciò a leggere: e dissono ne' detti capitoli, ch'annullavano tutte le leggi dal trentaquattro in qua, e annullavano e' Settanta e' Dieci, e Otto di balia e che si dovessi fare

et rétablit les formes anciennes du *vivere comune* en faisant revivre les conseils du *Popolo* et du *Comune* tombés en désuétude durant le gouvernement des Médicis : il s'agit de "vivre comme on en avait l'habitude sous le *Comune*" (*come si soleva vivere a Comune*). Cette tendance au retour à des modèles anciens est à la fois renforcée et précisée par l'élection, le lendemain 3 décembre des vingt *accoppiatori* (scrutateurs), chargés de désigner la Seigneurie : ils sont tous choisis « parmi les premiers de la cité » (*de' primi della città*)¹, c'est-à-dire issus des grandes familles de l'oligarchie.

L'aspiration au *vivere popolare* est certainement dans toutes les têtes, mais le retour pur et simple au passé, c'est-à-dire à la domination des grandes familles exclues du pouvoir par les Médicis, est loin de satisfaire tout le monde. Les réactions au *parlamento* du 2 décembre ne sont pas aussi unanimes qu'il y paraissait : une partie de l'oligarchie est favorable à un gouvernement "plus large", "plus populaire" ; quant à ceux qui se sont soulevés en masse contre Pierre de Médicis, les "citoyens médiocres", ils aspirent également à plus de *larghezza*, à plus d'ouverture. Une sorte de délégation de ces *uomini di mezzo* se rend, d'après le chroniqueur Piero Parenti, auprès des Seigneurs pour protester contre l'autorité confiée aux vingt *accoppiatori*². Si cette délégation est pratiquement

col Consiglio del Popolo e Comune, e serrare le borse e fare a tratte, come si soleva vivere a Comune; e fare uno isquittino più presto si potrà. E per al presente facevano 20 uomini de' più nobili e savi, c'avessino a fare al presente la Signoria e gli altri Uffici, insieme alla Signoria e' Collegi, tanto fussi ordinato lo squittino. » Luca LANDUCCI, *Diario fiorentino dal 1450 al 1516*, I. Del Badia [éd.], Florence, 1985, [1e éd. 1883], p. 89.

¹ « XX ciptadini de' primi della città con pienissima auctorità et massime di creare lo illustre magistrato della Signoria e Gonfaloniere », Bartolomeo CERRETANI, *Storia fiorentina*, a cura di Giuliana BERTI, Firenze, Olschki, 1994. Voir Guidubaldo GUIDI, *Ciò che accadde al tempo della Signoria di novembre-dicembre in Firenze l'anno 1494*, Florence, 1988.

² Ils se rendent au Palais « a contradire il parlamento, parendo che non popularmente si procedessi, con ciò fussi che a 20 uomini autorità si dessi,

chassée, il n'en reste pas moins que, vingt jours plus tard, les 22 et 23 décembre, c'est finalement une interprétation large du *vivere popolare* et de la *libertas* qui l'emporte avec la décision d'instituer le Grand Conseil, "forme nouvelle" de gouvernement, jamais vue auparavant dans la cité¹.

Que se passe-t-il donc pendant les trois semaines qui séparent le *parlamento* du vote instituant le Grand Conseil ? L'un des discours — publié par Guidubaldo Guidi — adressé durant le mois de décembre à la Seigneurie (qui avait suscité des avis sur la forme à donner au gouvernement) peut servir de guide. L'analyse de l'auteur anonyme² est remarquable de clarté : une situation extraordinaire – la venue des troupes françaises de Charles VIII – a provoqué la chute de la tyrannie des Médicis ; chacun aspire à la *libertà* et à l'*equalità* ; à situation extraordinaire, moyens extraordinaires : il faut donc choisir une forme nouvelle de gouvernement, en écoutant la prédication de Savonarole et en empruntant aux Vénitiens les formes politiques qui peuvent s'intégrer dans la tradition florentine.

exoso era el dare à cittadini autorità », Piero PARENTI, *Storia fiorentina*, a cura di Andrea Matucci, 2 vol., Firenze, Olschki, 1994-2005: vol. I, p. 149.

¹ « Cosa nuova mai più usata nella nostra città », écrit Tommaso GINORI dans son *Libro di debitori e creditori e ricordanze* (in J. SCHNITZER, *Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas*, Munich/Leipzig, IV vol., 1902-1910: t. I).

² « Ma hora che è spenta la tyrannide al tutto, e che ognuno è volto a libertà e equalità e fermezza e che Dio ci invita per bocca di chi ci ha pronunziato e profetato el vero nell'altre grande cose, dobbiamo credere che è il tempo pigliare la nostra salute e mutare scoglio, maximo veggendo che ogni altra gratia di proximo hauta è suto fuera d'ogni opera umana, e è suta straordinaria, per questo dobbiamo ancora noi uscire dello ordinario e pigliare nuova forma, et imparare da nostri vicini che già mille anni sono stati saldi in uno stato, e seguitarli in parte secondo cha patisce la condizione della terra nostra. » *Discorso I di anonimo*, in G. GUIDI, *Ciò che accadde...*, p. 202.

L'intervention de Savonarole est perçue comme déterminante par les contemporains de la crise florentine (Luca Landucci, Piero Parenti, Manfredo de' Manfredi, ambassadeur du duc de Ferrare à Florence). L'historiographie florentine immédiatement postérieure confirme ce jugement : dans sa *Storia d'Italia* (II, 9), Francesco Guicciardini estime qu'une forme moins large – *non tanto larga* – de gouvernement l'aurait emporté « si dans la décision des hommes ne s'était mêlée l'autorité divine, par la bouche de Jérôme Savonarole de Ferrare, frère de l'ordre des Prêcheurs »¹.

Il ne s'agit pas ici de faire croire que l'idée du Grand Conseil ait été le fait de Savonarole seul, mais d'insister sur les modalités d'une intervention qui fut politiquement déterminante parce que celui qui l'énonçait donnait sens aux événements « extraordinaires » que la cité vivait, en donnant une lecture cohérente de la période de crise. En présentant Charles VIII comme un nouveau Cyrus et Florence comme la nouvelle Jérusalem, Savonarole définit, en termes à la fois politiques et spirituels, un moment historique spécifique : la réforme de Florence, cité renouvelée du point de vue de la politique, de la religion et de la morale, va s'étendre à toute l'Italie, à tous les États de la Chrétienté et, enfin, au monde entier car les infidèles se convertiront. Cette mission qui incombe à la cité toscane est exprimée par la métaphore du cœur et du sang que l'on trouve sous sa forme la plus frappante

¹ « Avrebbe ne' consigli, ne' quali non interveniva numero molto grande di cittadini, potuto più quella sentenza che tendeva alla forma non tanto larga di governo, se nella deliberazione degli uomini non fusse stata mescolata l'autorità divina, per la bocca di Ieronimo Savonarola da Ferrara, frate dell'ordine de' predicatori », Francesco GUICCIARDINI, *Storia d'Italia*, livre II. Cette analyse, que Guicciardini avait déjà énoncée en 1508, dans les *Storie fiorentine*, est semblable à celle de Donato Giannotti qui écrit « Fu ordinato in quel tempo, con l'aiuto di fra Girolamo Savonarola, uomo prudentissimo, il consiglio grande », Donato GIANNOTTI, *Della repubblica fiorentina*, a cura di G. SILVANO, Genève, Librairie Droz, 1990.

dans le *Précis des Révélations* (écrit six mois plus tard) : « Florence étant au milieu de l'Italie, comme le cœur au milieu du corps, [Dieu] a daigné élire cette cité afin que les choses y soient annoncées et que, grâce à elle, elles se répandent dans les autres lieux, comme nous le voyons présentement par expérience »¹.

Les 22 et 23 décembre, la loi qui fonde le Grand Conseil, est votée à l'unanimité des Seigneurs et des *collegi*²; puis elle est présentée devant le Conseil du Peuple où elle est approuvée par 289 fèves noires contre 35 fèves blanches ; le lendemain, seuls 17 membres du Conseil de la Commune votent contre, alors que 187 s'y déclarent favorables³. Ce vote, acquis dans des institutions – les conseils du *popolo* et du *comune* – qui venaient d'être rétablis et représentaient la remise en fonction du modèle communal, le retour au passé pré-médicéen, est hautement symbolique ; on assiste à la naissance d'une forme politique nouvelle : la république du Grand Conseil.

Le Grand Conseil est l'instance de la souveraineté ; la loi votée les 22 et 23 décembre énonce : «ha tucta l'autorità, potestà et balia quanto ha tucto il popolo et comune di Firenze, nessuna cosa exceptuandone⁴». De fait, il doit voter les lois présentées par la Seigneurie, établir les normes du prélèvement des impôts (*oneri*), distribuer les charges publiques (*onori*),

¹ Cette image corporelle du rôle central de Florence est déjà présente dans les sermons sur Aggée de 1494 : « e sarai tu, Firenze, riformaione di tutta la Italia e qui comincerà la renovazione e spanderassi di qui per tutto, perché questa è l'umbilico della Italia », *Prediche sopra Aggeo*, p. 166 de l'édition Belardetti.

² Instance formée par les seize gonfaloniers de compagnie - qui représentent les gonfalons, subdivisions des quartiers de la cité - et les douze *buonuomini*.

³ Cette unanimité surprend les contemporains. Piero Parenti souligne que la décision fut prise « con tanta facilità, che detto aresti controversia hauta mai non ci fussi ».

⁴ « Il a toute l'autorité, le pouvoir et le pouvoir extraordinaire [*balia*] qu'a tout le peuple et la commune de Florence, sans exception ».